

LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ET SON ACTION SUR LES TERRITOIRES

Présentation assurée par l'équipe de la Maison de l'Europe de Montpellier



PRÉSENTATION DE NOTRE STRUCTURE

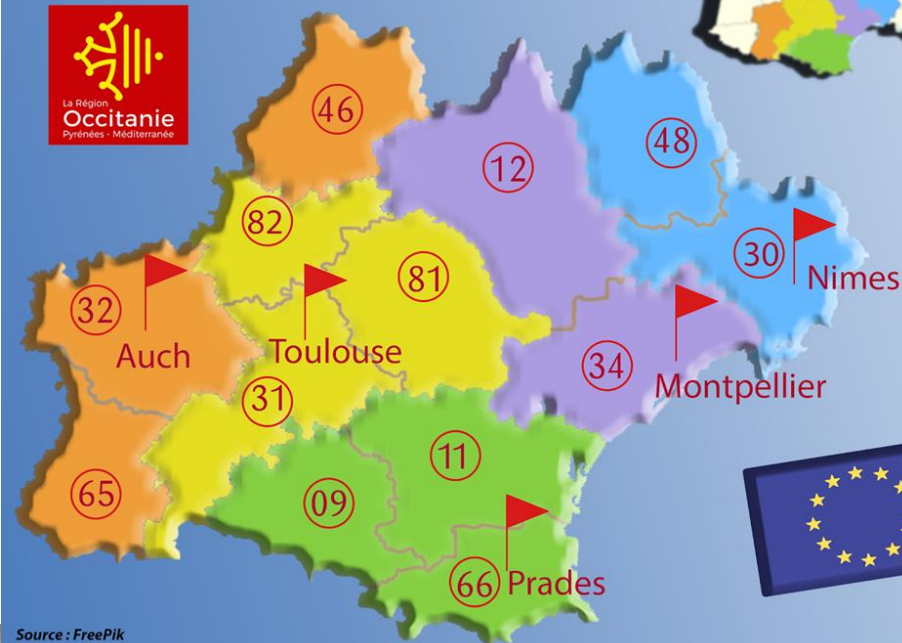
LA MAISON DE L'EUROPE DE MONTPELLIER

- 3 MISSIONS PRINCIPALES : INFORMER, CONSEILLER, DÉBATTRE
- MEMBRE DU RÉSEAU 'EUROPE DIRECT'
- UN RÉSEAU DENSE DE 50 POINTS EUROPE DANS L'HÉRAULT

5 Centres Europe Direct en Région Occitanie



- ➔ Auch (Gers, Lot et Hautes-Pyrénées)
- ➔ Montpellier (Hérault et Aveyron)
- ➔ Nîmes (Gard et Lozère)
- ➔ Prades (Pyrénées-Orientales, Aude et Ariège)
- ➔ Toulouse (Haute-Garonne, Tarn et Tarn et Garonne)



Centre d'information Europe Direct Auch – Gascogne
16 bis Rue Rouget de l'Isle 32 000 AUCH
contact@europe-gascogne.eu
<http://www.europe-gascogne.eu/>
+33 5 62 60 21 21



Auch

Centre d'information Europe Direct Montpellier Occitanie
14, descente en Barrat 34000 MONTPELLIER
europelr@europelr.eu
<https://www.europelr.eu/>
+ 33 4 67 02 72 72



Montpellier

Centre d'information Europe Direct *Bas Rhône Cévennes*
46 Rue de la République 30000 NIMES
info@maison-europe-nimes.eu
<https://www.maison-europe-nimes.eu/>
+ 33 4 66 21 77 50



Nîmes

Centre d'information Europe Direct Pyrénées
Rond Point du Canigou 66500 PRADES
contact@europedirectpyrenees.eu
<https://www.europedirectpyrenees.eu/>
+ 33 4 68 05 38 84



Prades

Centre d'information Europe Direct Toulouse Occitanie
32 rue de la Dalbade 31000 TOULOUSE
europe.toulouse@orange.fr
<http://www.europe-toulouse.eu/>
+ 33 5 61 53 94 86



Toulouse

DÉROULÉ DE LA PRÉSENTATION

1. L'évolution historique de l'intégration européenne
2. Les institutions de l'UE : fonctions, évolutions et perspectives
3. Les enjeux des élections européennes
4. Les défis actuels : Brexit, défi environnemental, fiscalité
5. L'Europe en région : la valorisation des potentiels régionaux par l'UE
6. Perspectives post-2020 : tendances de l'évolution budgétaire

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE



1945 - De la guerre à la paix

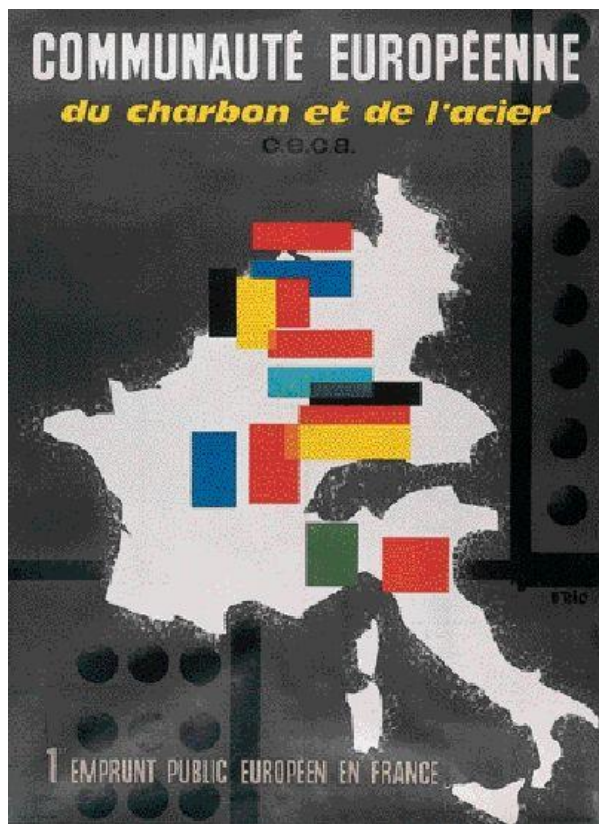
Après la Seconde Guerre Mondiale, l'objectif premier est de créer un lien durable entre deux pays, la France et l'Allemagne, pour ensuite pouvoir réunir, autour d'eux, tous les pays libres d'Europe afin de bâtir ensemble une communauté de destin.



1950 - La déclaration Schuman

Robert Schuman propose de **mettre en commun les ressources françaises et allemandes de charbon et d'acier** au sein d'une organisation ouverte également aux autres pays d'Europe.





1951- Les six pays fondateurs de la coopération européenne se retrouvent à **Paris** pour signer le **traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier pour cinquante ans.**





1952 - La fondation de la
Communauté européenne
du charbon et de l'acier



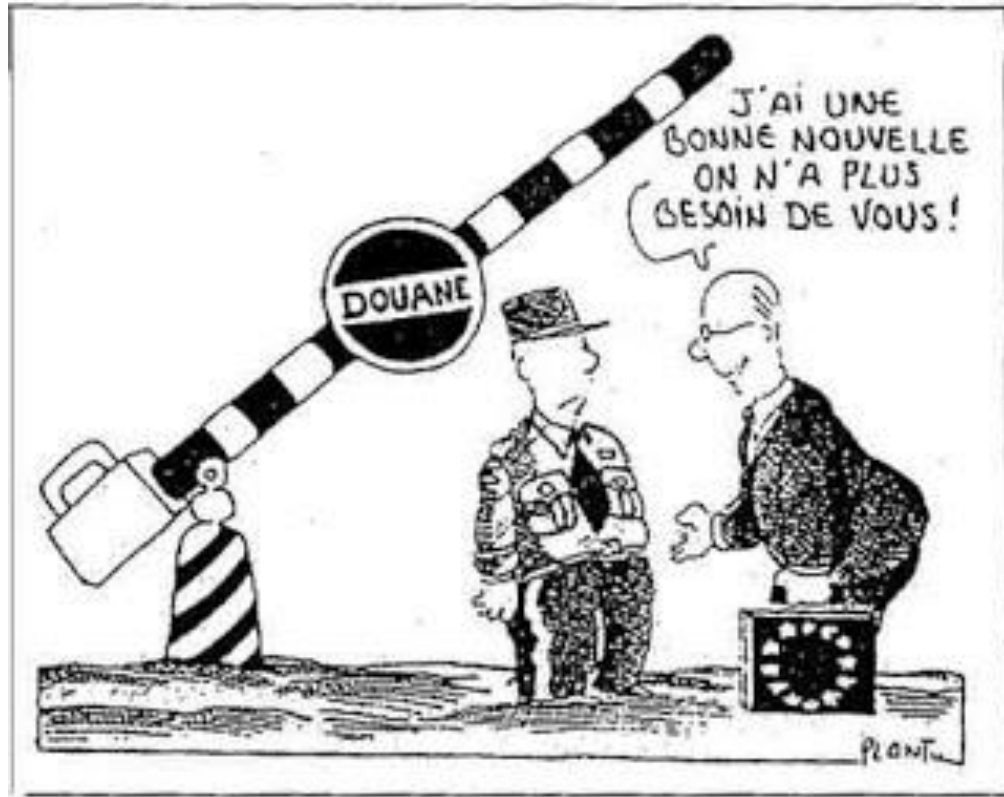


1957 - Le traité de Rome

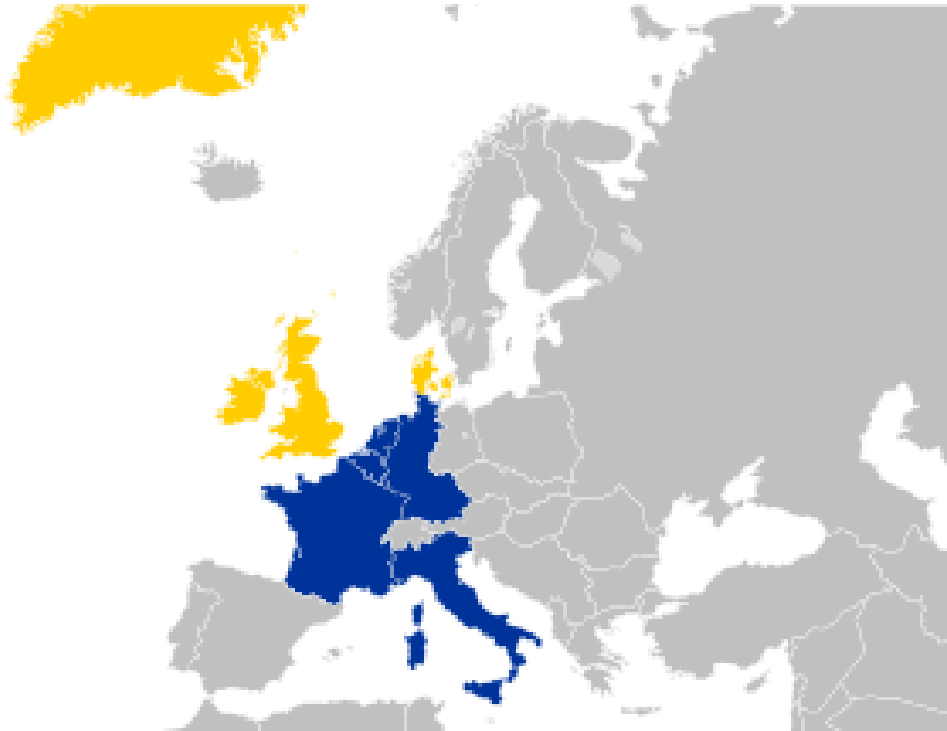
Après deux ans de difficiles négociations

**EURATOM
ET MARCHÉ COMMUN
signés à Rome par les Six**

**Ces traités marquent une étape décisive
sur la voie de l'intégration européenne**

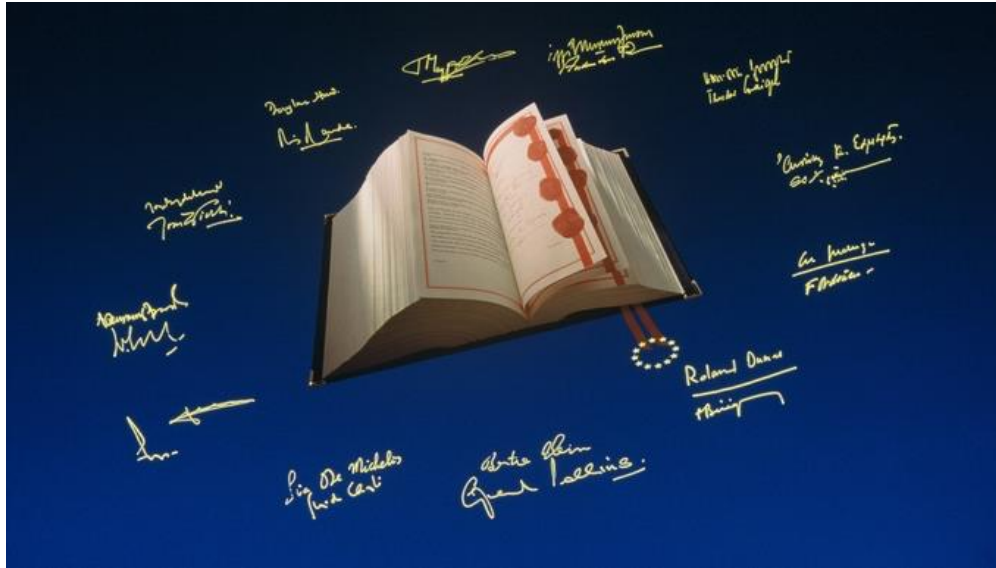


1968 - La suppression des droits de douane



1973 - L'élargissement vers les pays d'Europe du Nord

Le premier élargissement de la CEE a lieu en **1973**. Le **Royaume-Uni**, l'**Irlande** et le **Danemark** entrent dans la CEE qui passe ainsi de 6 à 9 pays membres.



1992 - Le traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, donne à la construction européenne une dimension nouvelle. **Il institue "l'Union européenne"**



1997 - Le traité d'Amsterdam

Ce nouveau traité perfectionne l'organisation de la coopération intergouvernementale entre les Etats membres de l'Union européenne. Il fait entrer de nouveaux domaines dans le champ communautaire, à savoir la police, la justice et l'emploi.



2001 - Le traité de Nice

Il vise à modifier le système institutionnel et décisionnel de l'Union européenne afin de permettre l'élargissement à 25. Le Traité de Nice entre en vigueur le 1er février 2003.

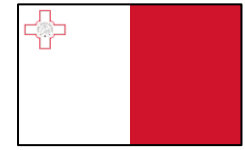
Changer le franc pour l'euro



2002 - Le passage à l'euro



2004 – Un Elargissement historique de l'Union Européenne



Le traité de Lisbonne



Un président stable permanent du Conseil européen pour représenter l'UE sur la scène mondiale

Elu par les dirigeants des 27 pays membres pour **2,5 ans**, renouvelable une fois

La rotation continue pour la présidence des **conseils des ministres** autres que ceux des Affaires étrangères

Un Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et la sécurité

Pouvoirs renforcés

Egalement **vice-président** de la Commission européenne



Commission européenne



Chaque Etat membre garde "son" commissaire désigné pour 5 ans

Pouvoirs des parlements accrus



Parlement européen
Directement élu par les citoyens de l'UE. Rôle renforcé dans le domaine de la législation, du budget et des accords internationaux

Parlements nationaux
Consultés sur les projets de loi européens

Prises de décision facilitées

Droit de veto limité

Majorité qualifiée étendue, notamment sur la coopération judiciaire et policière. **Unanimité** pour la politique étrangère, la fiscalité, la politique sociale...
Exception pour le Roy.-Uni et l'Irlande

Vote

Approbation des lois par au moins **55% des Etats membres** représentant au moins **65% de la population**.
Application différée à 2014, voire 2017



Nouveaux droits

Charte des droits fondamentaux

Deviens contraignante
Exception pour la Pologne et le Roy.-Uni

Nouvelles politiques communes

Energie, réchauffement climatique, services publics, concurrence "non faussée". Introduction d'une "clause sociale"

Clause de sortie : Possibilité pour un pays de **quitter l'UE** après négociations avec ses partenaires

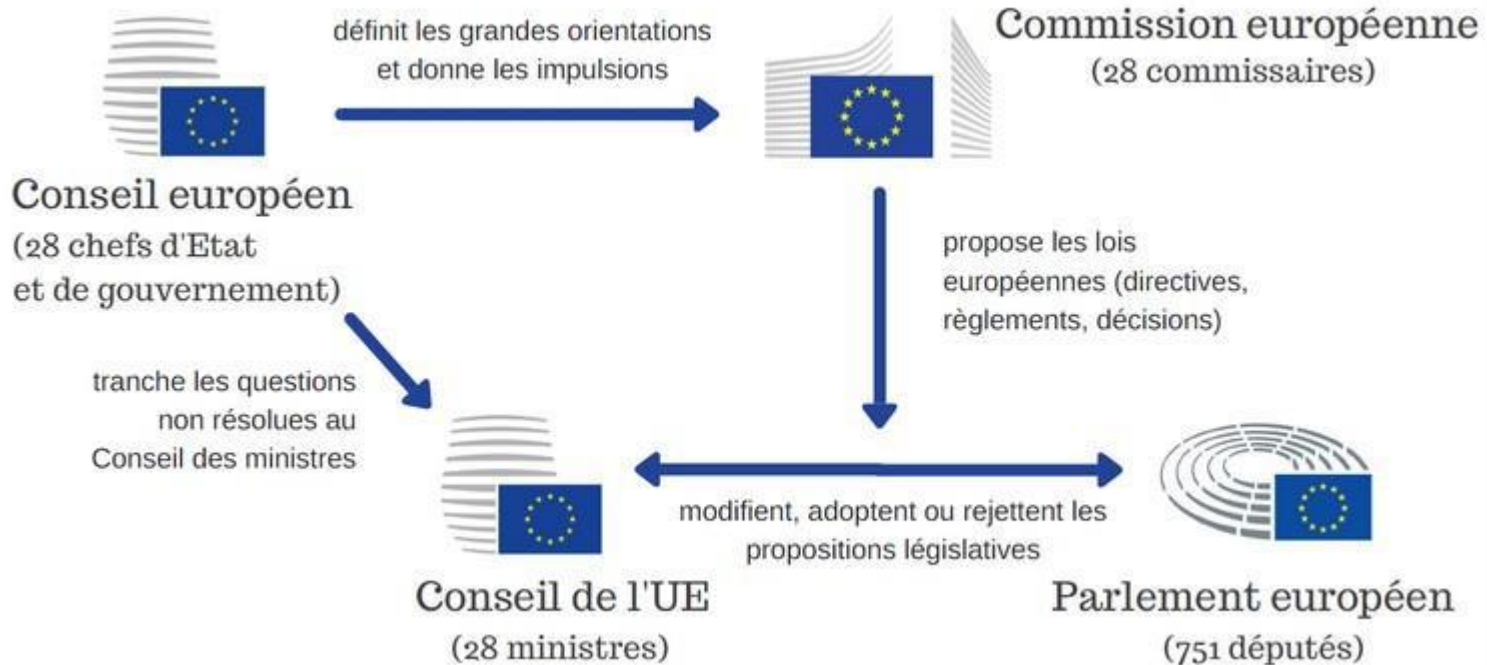


2007 - Nouvelles adhésions et traité de Lisbonne

En 2007, l'Union Européenne devient une Union à 27 avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie.

Le 13 décembre 2007, le Traité de Lisbonne est signé par les 27 Etats membres. Ce traité transforme l'architecture institutionnelle de l'UE.

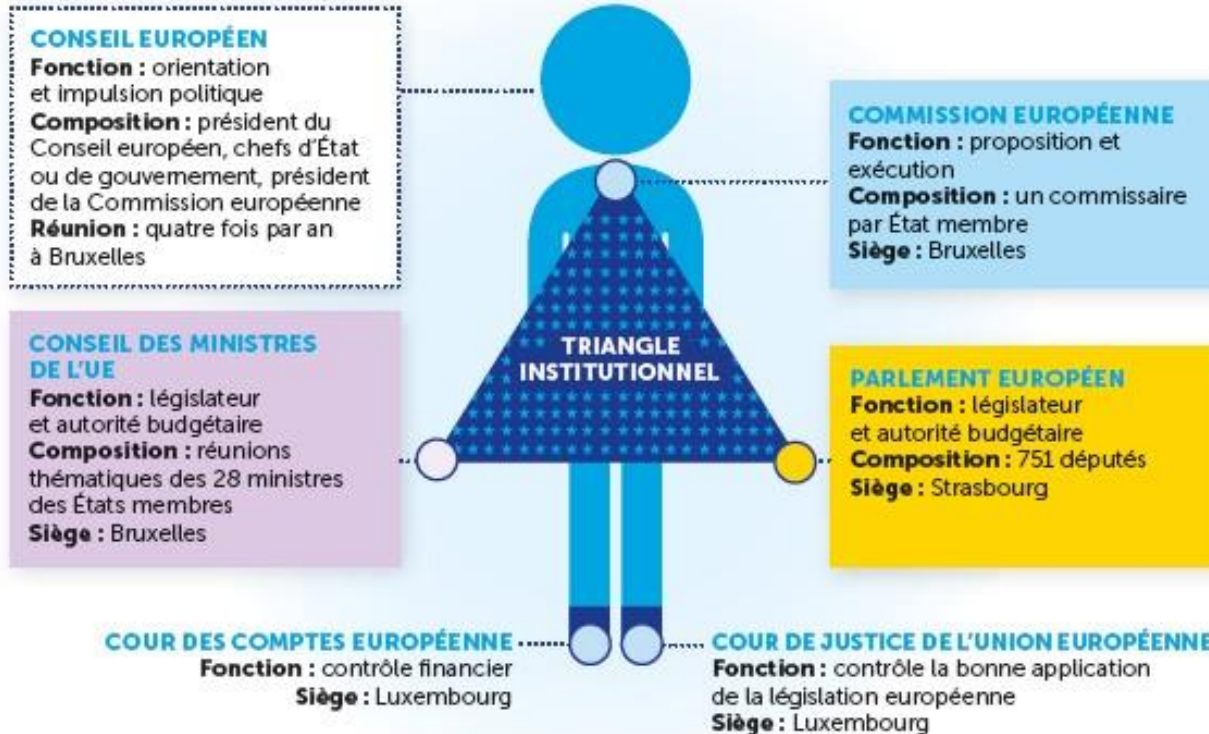
LES INSTITUTIONS DE L'UE : FONCTIONS, EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES



LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Les institutions de l'Union européenne

Schéma développé par le Centre d'information Europe Direct de Strasbourg.



LA "TÊTE" DE MADAME EUROPE: LE CONSEIL EUROPÉEN



- ❖ **Composé des Chefs d'Etat et des chefs de gouvernement**
- ❖ **Définit les grandes orientations des politiques européennes**
- ❖ **Intervient pour débloquer une situation de crise, apporter une solution en cas de désaccord entre Etats membres**
- ❖ **Son Président : Donald Tusk**

LA "COLONNE VERTÉBRALE" DE MADAME EUROPE: LA COMMISSION EUROPÉENNE



- ❖ 28 commissaires issus des 28 pays membres de l'UE
- ❖ La Commission **propose les lois européennes** (les directives, les règlements, décisions)
- ❖ Elle **propose chaque année le budget de l'UE**
- ❖ "**Gardiennne des traités**", elle peut sanctionner un Etat membre.
- ❖ Son Président est Jean-Claude Juncker

LE "BRAS DROIT" DE MADAME EUROPE: LE CONSEIL DE L'UE



- ❖ Il **représente** les **gouvernements des Etats membres** de l'UE
- ❖ Instance législative : **modifie, adopte ou rejette** des propositions législatives
- ❖ Les ministres **siègent en fonction de la matière traitée**
- ❖ La présidence du Conseil de l'UE est assurée tous les six mois par un pays différent

LE "BRAS GAUCHE" DE MADAME EUROPE: LE PARLEMENT EUROPÉEN



- ❖ Il représente la **voix des citoyens**
- ❖ Ses députés (705) sont **directement élus tous les 5 ans**
- ❖ Instance législative : **modifie, adopte ou rejette** des propositions législatives

LES ENJEUX DES ELECTIONS EUROPEENNES

- ❖ C'est en **juin 1979** que les citoyens des 9 Etats membres élisent pour la première fois leurs députés européens au suffrage universel direct
- ❖ Depuis cette date, le **Parlement Européen** bénéficie d'une **légitimité démocratique**
- ❖ **Simone Veil** a été la première Présidente de cette assemblée élue



LES ENJEUX DES ELECTIONS EUROPEENNES



- ❖ **Le traité de Lisbonne, appliqué depuis 2009, a renforcé les pouvoirs du Parlement Européen :**
adoption du budget européen, augmentation de ses domaines de compétences (énergie, réchauffement climatique)
- ❖ **La période 2019-2024 sera la 9ème législature**

LES ENJEUX DES ELECTIONS EUROPEENNES

- ❖ Les élections se dérouleront du **23 au 26 mai 2019 (26 mai en France)**
- ❖ L'inscription sur les listes électorales est possible avant le **31 mars 2019**



● COMMENT VOTER ?

Suffrage universel direct à un seul tour selon les règles de la proportionnelle.



Les élections auront lieu dans tous les États membres du 22 au 26 mai 2019. En France, où l'on vote traditionnellement un dimanche, la date est fixée au

DIMANCHE 26 MAI 1 CIRCONSCRIPTION NATIONALE



Chaque État membre détermine son mode de scrutin ; le gouvernement français a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions en adoptant le retour à



Les sièges seront répartis entre les listes réunissant **PLUS DE 5%** des suffrages exprimés.

Chaque formation politique conduira une seule liste pour tout le territoire français

● A QUOI SERVENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ?



Pouvoir législatif

Ils votent les textes législatifs (directives, règlements...) en codécision avec le Conseil de l'UE qui représente les ministres de chaque Etat membre.

C'est la procédure législative ordinaire.

...

Ils doivent donner leur approbation à l'adhésion de nouveaux pays et se prononcent sur les accords internationaux négociés par l'Union européenne.



Pouvoir budgétaire

Ils adoptent le cadre financier pluriannuel et le budget annuel avec le Conseil de l'UE.



Pouvoir de contrôle

Ils exercent un contrôle politique sur les autres institutions européennes et notamment sur la Commission européenne en auditionnant chaque nouveau commissaire avant sa nomination.

...

Ils approuvent la composition de la Commission européenne et peuvent la contraindre à la démission.

...

Ils élisent le médiateur européen chargé de traiter les plaintes des citoyens européens sur le fonctionnement de l'administration communautaire.

...

Ils examinent les pétitions déposées par les citoyens européens.

● QUELLE EST, EN CHIFFRES, L'ACTIVITÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN ?

Activité au cours des sessions plénières du Parlement européen, de juillet 2014 à décembre 2017



201

journées
de plénière



20 082

votes



6 083

amendements
adoptés



1 601

textes
adoptés

DONT



504

actes législatifs



1 716

heures
de session



31 619

questions écrites
déposées



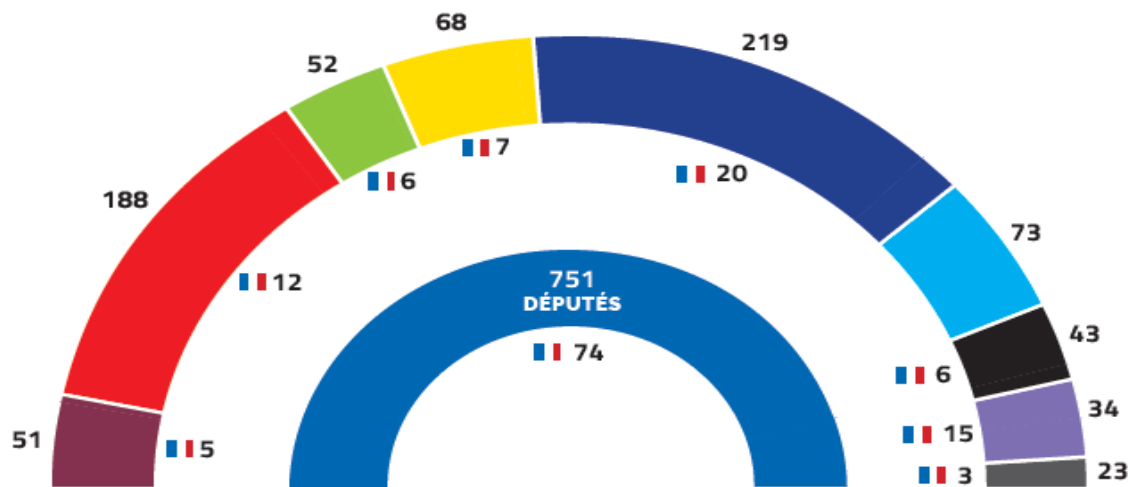
4 526

amendements
rejetés

QUELLE EST LA RÉPARTITION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS PAR GROUPES POLITIQUES ?

(Novembre 2018)

- Groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/gauche verte nordique - GUE/NGL
- Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen - S&D
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne - Verts/ALE
- Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe - ADLE
- Groupe du Parti populaire européen - PPE (chrétiens démocrates)
- Groupe des Conservateurs et Réformistes européens - ECR
- Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe - EFDD
- Europe des nations et des libertés - ENL
- Non inscrits



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES EN 2014 EN FRANCE



LES ENJEUX DES ELECTIONS EUROPEENNES

*Pourquoi aller voter ? A quoi ça sert ?
Qui élit-on ? Pour qui peut-on voter ?*

https://www.cettefoisjevote.eu/?recruiter_id=103822



Élections
européennes
26 MAI 2019

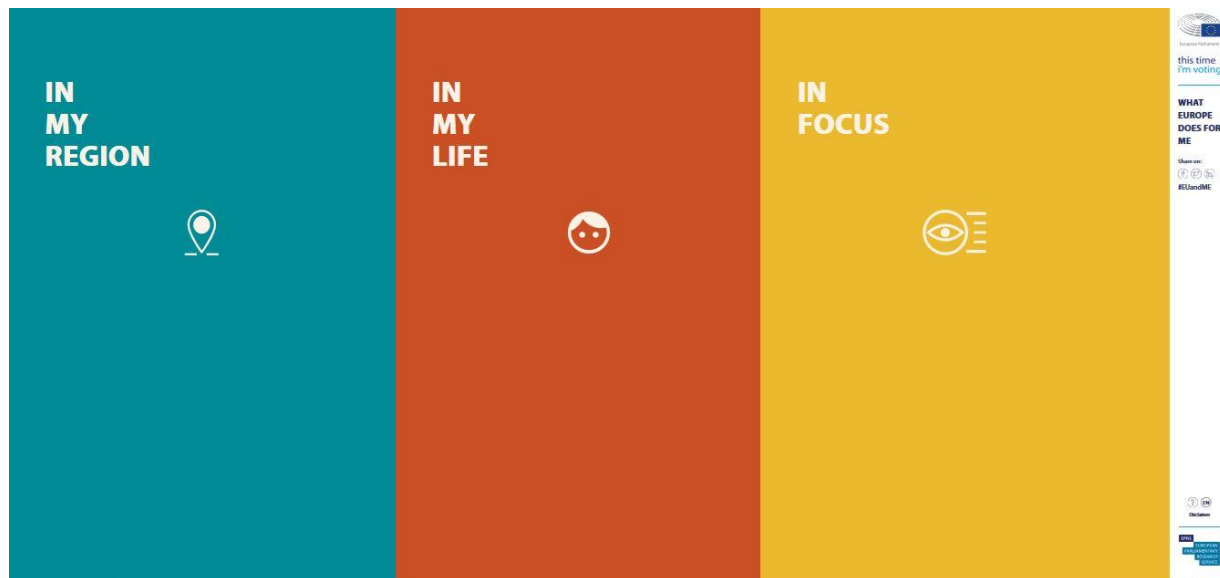
[cettefoisjevote.eu](https://www.cettefoisjevote.eu)



ET EN OCCITANIE ? LANCEMENT DE LA PLATEFORME "QUE FAIT L'EUROPE POUR MOI?"

Une plateforme au double intérêt :

- Focus région par région
- Mise en lumière de plusieurs projets financés par l'UE



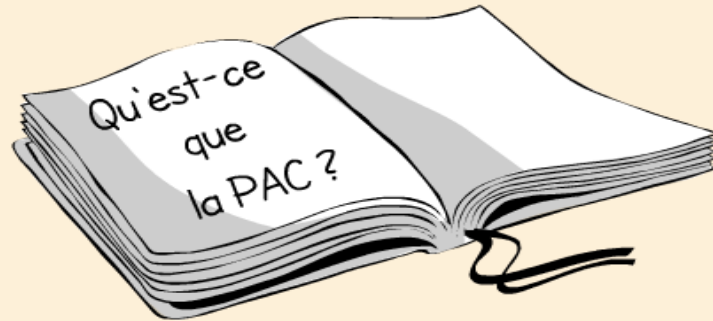
<https://www.what-europe-does-for-me.eu/en/portal>

L'UE FACE AUX DÉFIS ACTUELS : PAC, DÉFI ENVIRONNEMENTAL, BUDGET



LES DÉFIS DE L'AGRICULTURE DEPUIS 50 ANS

- ❖ Lancée en 1962, la PAC est une politique commune à tous les Etats membres de l'UE. Elle est gérée et financée au niveau européen grâce aux ressources du budget de l'UE.
- ❖ Elle vise à renforcer la productivité de l'agriculture afin de garantir aux consommateurs une offre stable de denrées alimentaires à un prix abordable ; son but est également d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs européens



RAPIDE PANORAMA HISTORIQUE DE LA PAC

- ❖ **1962** : Lancement de la PAC dont l'objectif est de fournir aux citoyens de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable tout en assurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs (en garantissant un prix minimal de rachat au producteur)
- ❖ Le cercle vertueux s'enraye: ces mécanismes encouragent la surproduction et dès les années 70, l'offre devient supérieure à la demande



RAPIDE PANORAMA HISTORIQUE DE LA PAC

- ❖ **1984** : La PAC est donc **victime de son propre succès** → on produit plus que nécessaire et cela donne lieu à des “montagnes de denrées alimentaires”
- ❖ Plusieurs mesures sont prises pour **adapter les niveaux de production aux besoins de marché** comme les quotas laitiers et les primes à la diversification
- ❖ **A partir de 1984 et jusqu'en 2015**, la Communauté puis l'Union européenne a instauré chaque année **une limite de production laitière par Etat membre**. Celle-ci était répartie ensuite entre producteurs selon une organisation propre à chaque pays. En cas de dépassement, les Etats devaient payer une pénalité.

RAPIDE PANORAMA HISTORIQUE DE LA PAC

- ❖ **1992 : une réforme nécessaire de la PAC est entreprise**
- ❖ **La PAC passe du soutien des produits au soutien des producteurs** : les prix garantis aux agriculteurs sont diminués, cette baisse est compensée par **une aide versée directement au producteur** en fonction de sa surface et d'un rendement de référence
- ❖ Même liées à des rendements de référence, ces aides continuent à donner une incitation significative à la production et l'activité agricole est de plus en plus critiquée pour son **impact négatif sur l'environnement**
- ❖ C'est à cette époque que la **notion de développement rural et l'idée d'un second pilier de la PAC** émerge

RAPIDE PANORAMA HISTORIQUE DE LA PAC

- ❖ 2003 : la PAC fournit une aide au revenu
- ❖ Une nouvelle réforme de la PAC rompt le lien **entre subventions et production**
- ❖ Les agriculteurs reçoivent à présent une aide au revenu, à condition qu'ils veillent à préserver les terres agricoles et à respecter des normes en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de santé des animaux



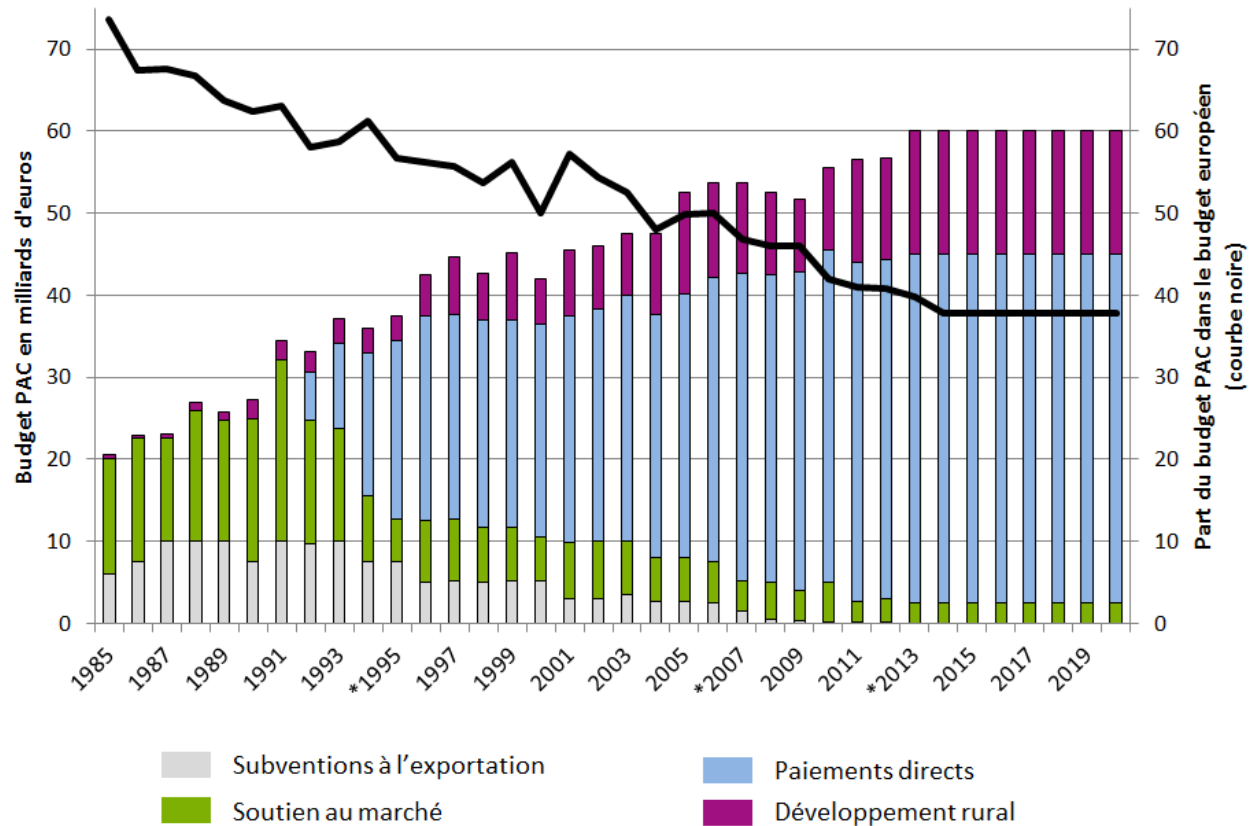
RAPIDE PANORAMA HISTORIQUE DE LA PAC

- ❖ 2014-2020 : Le nouveau budget de la PAC est synonyme d'une refonte de la politique agricole commune.
- ❖ Cette réforme vise à renforcer la **compétitivité du secteur**, à promouvoir l'**agriculture durable et l'innovation**, à **soutenir la création d'emplois et la croissance dans les zones rurales** et à faire **porter les aides financières sur l'utilisation productive des sols**
- ❖ Dans cette même optique de rendre la PAC plus équitable, les montants moyens des aides touchés dans les différents Etats-membres de l'UE tendent à se rapprocher
- ❖ Les aides sont également plus ciblées que dans le passé sur les **agriculteurs actifs** et sont soumises à ce que l'on appelle le **verdissement**

LA PAC EN

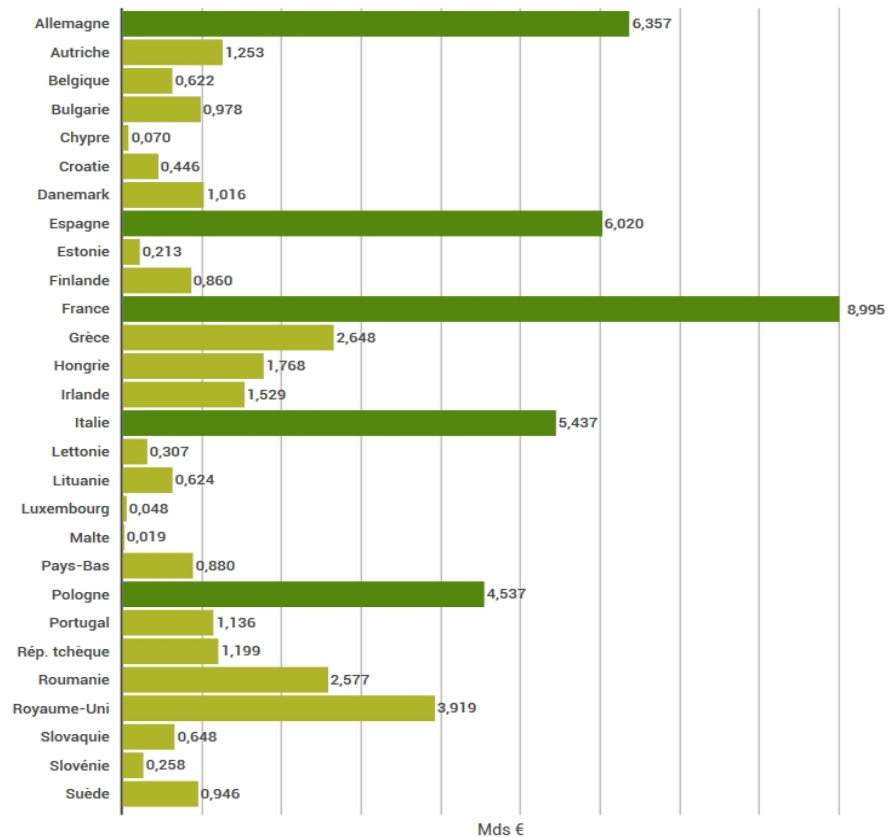
QUELQUES

CHIFFRES



(*) élargissements

Répartition des aides de la PAC en 2015 (en milliards d'euros)



Source : Commission européenne

LES DÉFIS ACTUELS DE LA PAC

- ❖ **A l'heure actuelle, la PAC fait face à 3 défis majeurs :**
 - garantir une production alimentaire viable qui contribuera à nourrir la population mondiale (en perpétuelle croissance)
 - lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable
 - maintenir une économie rurale dynamique
- ❖ La grande question : la PAC post-2020 saura-t-elle répondre à ces défis ?



L'AVENIR DE LA PAC APRÈS 2020

- ❖ La politique agricole commune post-2020 mettra davantage **l'accent sur l'environnement et le climat**
- ❖ Elle appuiera la **transition vers des modèles plus durables** permettant de fournir aux consommateurs de l'UE des denrées alimentaires sûres et de qualité
- ❖ Tous les agriculteurs recevant des paiements à la surface devront respecter une série d'exigences liées au changement climatique, à l'eau, au sol, à la biodiversité et aux paysages.

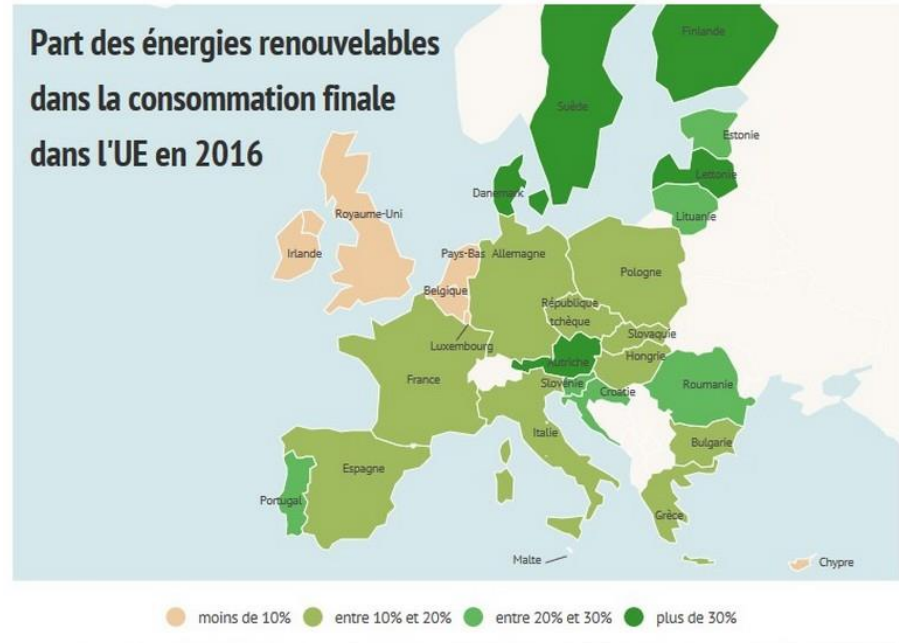


L'AVENIR DE LA PAC APRÈS 2020

- ❖ Un budget probablement **en baisse** pour plusieurs raisons : *Brexit, changement de cap* (qualité plus que quantité), *dotations budgétaires plus importantes pour d'autres volets des politiques publiques européennes* (comme la politique de sécurité)
- ❖ Principe de subsidiarité : La Commission veut laisser plus de « flexibilité » aux États membres dans la répartition des subventions.
- ❖ Les enjeux environnementaux au coeur de cette nouvelle PAC : 40% du budget total de la PAC sera consacré à l'environnement
- ❖ La gestion des risques (*phénomènes météorologiques extrêmes, maladies contagieuses et décisions politiques, comme l'embargo de la Russie sur les importations en provenance de l'UE*)

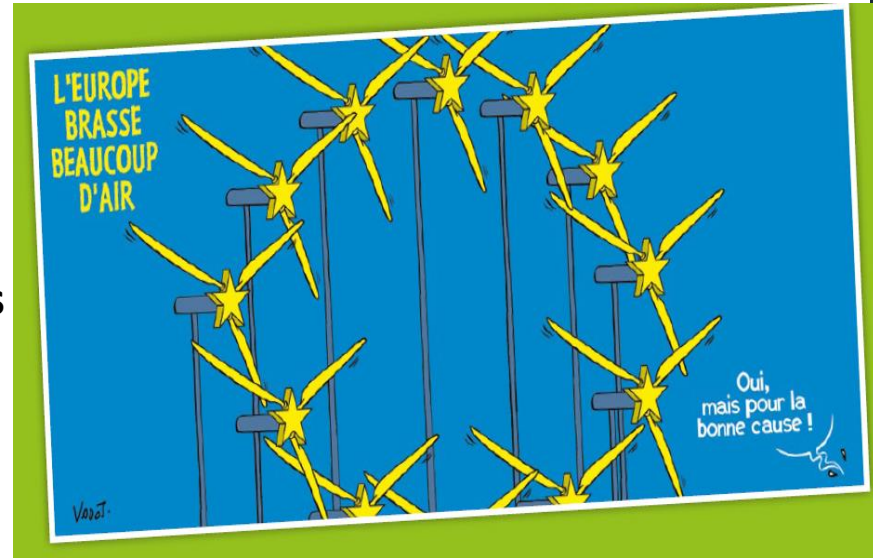
LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL

- ❖ L'UE consomme **1/5ème de l'énergie mondiale** mais **dispose de réserves relativement faibles**
- ❖ Pour cette raison, l'UE est le plus grand importateur d'énergie au monde : **elle importe 53% de l'énergie qu'elle consomme pour un coût annuel de 400 milliards**
- ❖ **Développement de nouvelles sources d'énergie propres et renouvelables pour demeurer compétitive et montre la voie à suivre**



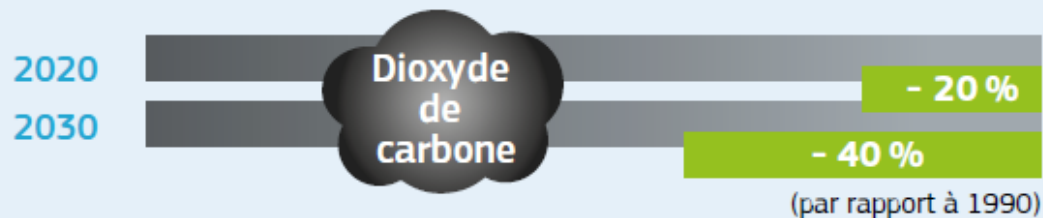
LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL

- ❖ Depuis 2010, l'UE s'est fixé comme **objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% au minimum à l'horizon 2020**, de **porter la part des énergies renouvelables à 20% au moins** de la consommation et de **réaliser des économies d'énergie de 20% ou +**
- ❖ Grâce à la réalisation de ces objectifs, **l'UE peut contribuer à lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air ET réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles étrangers**

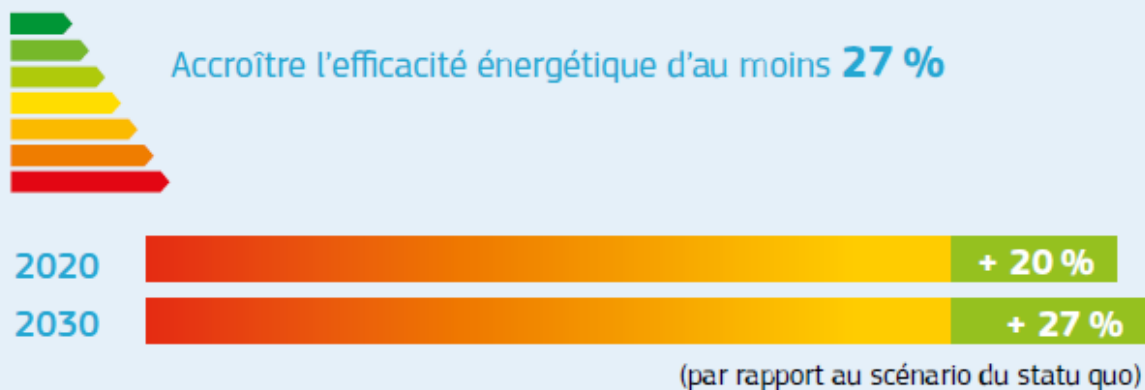


Objectifs en matière de climat

Réduire d'au moins **40 %** les émissions de gaz à effet de serre

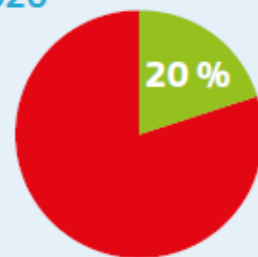


Accroître l'efficacité énergétique d'au moins **27 %**

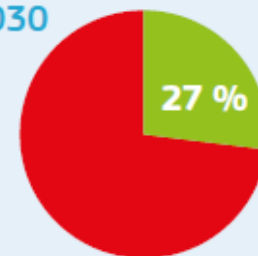


Porter la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique à **27 %**

2020



2030



BUDGET : LE "COÛT" DE L'EUROPE

- ❖ Le budget de l'UE est voté pour **7 ans** : le budget 2014-2020 → 963,5 milliards d'€
- ❖ Pour l'année 2018, le budget était d'environ 160 milliards d'euros (56 milliards consacrés à la PAC, 47 milliards à la politique de cohésion, 11 milliards à l'innovation et la recherche et 10 milliards aux frais de personnels et dépenses administratives)
- ❖ Ce budget est financé par plusieurs ressources : la **TVA** (à hauteur de 12%), les **contributions de chaque Etat** calculées en fonction du poids économique (à hauteur de 71%) et les **ressources propres traditionnelles** (18%)

BUDGET : LE "COÛT" DE L'EUROPE

"Où va l'argent ?"

- La PAC et la politique de cohésion concentrent 70% du budget
- Viennent ensuite le financement de la recherche et de l'innovation, la politique de voisinage et d'élargissement, le programme Erasmus et la politique migratoire
- 94% sont des dépenses "européennes" et les 6% restants sont des dépenses de fonctionnement (frais administratifs)

BUDGET : LE "COÛT" DE L'EUROPE

- ❖ Une éternelle polémique : l'Europe coûterait trop cher à la France
- ❖ **En effet la France est un contributeur net au budget de l'UE : elle verse plus qu'elle ne reçoit**
- ❖ Mais c'est à **relativiser** : en 2017, **chaque citoyen de l'UE a versé moins de 85 centimes d'euro par jour au budget global de l'UE**
- ❖ Ce budget est de 158 milliards d'euros soit environ 1% du PIB des Etats membres de l'UE
- ❖ En mutualisant leurs efforts, les États membres peuvent grâce à l'UE réaliser des économies d'échelle pour des investissements qui ne seraient pas réalisables autrement (comme Galileo le GPS européen ou Copernicus)

“L'EUROPE, ÇA COÛTE
UN PORTE-AVIONS !”



Tout est
relatif...



L'EUROPE EN RÉGION

L'Union Européenne c'est **28 Etats** (pour l'instant) mais également **276 régions**. Ces territoires présentent de grandes disparités **en terme de développement économique et social**. Pour lutter contre ces déséquilibres, l'UE dispose d'une politique régionale aussi appelée *politique de cohésion*, qui compte pour **un tiers de son budget total**.

Des fonds européens sont alloués aux Etats membres afin qu'ils aient les moyens de mettre en oeuvre cette politique de cohésion par l'accompagnement et le financement de projets en régions.

En France, depuis 2014, la gestion de la quasi-totalité de ces fonds a été confiée aux Régions.

L'EUROPE EN RÉGION

En Occitanie, la Région gère **FEDER, FSE (IEJ), FEADER et FEAMP**.

L'ensemble est réparti en deux programmes principaux qui rentrent dans la *politique de cohésion* instaurée par l'Union européenne :

- Un **Programme relatif à la politique de cohésion économique sociale et territoriale** (intitulé *Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ*, d'un montant de 425 millions d'euros sur 2014-2020 pour l'ex région LR)
- Un **Programme de développement rural** qui représente 611 millions d'euros au titre du FEADER (pour l'ex région LR)

L'EUROPE EN RÉGION

Quelques exemples de projets héraultais soutenus par l'Union Européenne

Focus sur le recyclage Lodévois

Cette association voit le jour en 2015 avec un objectif simple : proposer des ateliers de réparation afin d'encourager de nouvelles habitudes de consommation centrées sur le recyclage et la réutilisation d'objets.

Pour ce faire, l'association a bénéficiée de subventions européennes par le biais du fonds FEADER, qui encourage les projets innovants et respectueux de l'environnement.

Grâce au soutien financier de l'Union européenne, le *recyclage lodévois* a pu pérenniser 4 emplois et multiplier les outils pédagogiques de sensibilisation à destination du public.



L'EUROPE EN RÉGION

Focus sur l'école de la seconde chance (E2CR) de Lunel

Il existe plus d'une centaine d'écoles de la seconde chance réparties sur le territoire français. Leur objectif est de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans sans diplômes, ni formations qualifiantes l'opportunité de s'insérer professionnellement.

L'école de la seconde chance de Lunel a bénéficiée pour ce faire d'un financement européen par le biais du FSE. Sur un total de 244 188€, l'UE a soutenu l'effort à hauteur de 146 000€.

« La motivation, l'axe majeur »

L'invité du lundi. Sébastien Romera est le nouveau directeur de l'antenne lunelloise de l'école régionale de la 2^e chance. Lancée il y a deux ans, elle accompagne des jeunes de 18 à 25 ans vers l'emploi ou une formation qualifiante.

Vous dirigez à Lunel l'école régionale de la 2^e chance depuis quelques mois seulement. Vos premières impressions ? Elles sont forcément positives. Je travaille dans des conditions très intéressantes et un environnement agréable. L'accueil des jeunes et de l'équipe a été positif. Le travail qu'on effectue et qui consiste à redonner aux jeunes une direction vers où aller est passionnant.

Quel est le rôle exact de cette école ? Accueillir des jeunes de 18 à 25 ans qui sont à la recherche d'une solution, qu'elle soit d'emploi ou de formation. Ce sont les axes majeurs de notre intervention. Pour la plupart, ils ont eu un parcours scolaire difficile et n'ont pas trouvé un sens aux études qu'ils ont pu effectuer. Certains les reprennent par la suite. Ils passent ici six mois en moyenne. Certains restent jusqu'à douze mois. S'ils sortent avec une idée de projet, avec un emploi ou une formation, on a tout gagné.

La pédagogie est-elle adaptée à chacun ? Elle est individualisée et les conditions sont réunies pour que cette individualisation soit effective. C'est ce qui fait notre force. On est sur des groupes d'une quinzaine de stagiaires. Les jeunes rentrent et sortent tout au long de l'année. On doit forcément s'adapter à chacun. À chaque entrée, on fait un positionnement en définissant clairement les besoins du jeune par rapport à son projet pour l'accompagner du mieux possible.



■ Sébastien Romera : « On doit s'adapter à chaque jeune. »

PHOTO F.P.

Quel est le bilan de l'école qui a vu le jour il y a deux ans à Lunel ? Quasiment deux cents jeunes ont été ou sont accompagnés depuis novembre 2015. On a enregistré 83 % de sorties positives ou dynamiques. On parle de sorties positives lorsqu'il y a eu un emploi de plus six mois ; de sorties dynamiques lorsqu'il y a une mission d'intérim de plus de deux mois. Il y a aussi des sorties pour suivre une formation.

Quel est le portrait type à Lunel ?

C'est un garçon dans 55 % des cas, une fille dans 45 %. L'âge moyen était de 20 ans. Il est passé à 19 ans. Il a le niveau troisième ou a effectué un CAP mais ne l'a pas obtenu. Il est originaire de Lunel, à 60 % hors des quartiers entrant dans la politique de la ville.

L'école avait ouvert dans un contexte marqué par la mort de jeunes en Syrie. Ne souffrez-vous pas d'amalgame ? Absolument pas. Dans la représentation de certains, on peut croire que c'est une réponse à

ce contexte mais ce n'est pas du tout le cas. Il existe quand même plus de cent sites comme le nôtre dans toute la France, onze en Occitanie. Notre rôle est de permettre à des jeunes de trouver des solutions. Le critère de la motivation est l'axe majeur. Les jeunes qui sont là sont, à une très grande majorité des jeunes désireux de trouver leur voie, leur place dans la société.

Quelles sont les clés de la réussite de l'école de la deuxième chance ? D'abord les moyens qui nous

sont alloués et qui nous permettent de travailler dans des conditions valorisantes. C'est aussi une équipe pédagogique diplômée avec des compétences multiples et une ingénierie innovante. C'est encore le support du CRFP (Centre régional de la formation professionnelle) qui a l'expertise des écoles de la deuxième chance puisqu'avant Lunel, il avait ouvert un site à Narbonne et un autre à Montpellier. Tout ça donne du sens à ce qu'on propose aux jeunes qui voient qu'on est là avant tout pour eux. Ce qui compte, c'est qu'ils acquièrent les codes de l'entreprise, de la formation et qu'ils trouvent leur place.

Le retour à l'emploi dépend aussi du tissu économique. N'est-ce pas compliqué dans le Lunellois ?

Depuis l'ouverture de l'école, 150 chartes de partenariat ont été signées avec des entreprises du bassin d'emploi local. On a le support de ces entreprises. Et on a chez nous, depuis septembre, une conseillère d'insertion professionnelle chargée des relations avec les entreprises. Il est vrai, toutefois, qu'en fonction du projet des jeunes, on n'activera pas tel ou tel levier sur le réseau local. Mais Montpellier et Nîmes ne sont qu'à une quinzaine de minutes en train. Certains jeunes ne visent que Lunel parce qu'ils ne peuvent se déplacer faute de moyens. 80 % sont sans permis de conduire à cause de leur âge pour la plupart. Il y a aussi de leur part cette crainte de sortir de leur zone de confort, de se confronter à l'inconnu, à la grande ville. On doit aussi travailler sur cette mobilité que je

qualifierais de psychique. **Quels sont les projets de l'école ?** Celui qui nous tient à cœur et sur lequel nous commençons à travailler, c'est la fête de l'Europe, le 9 mai 2018. C'est un événement qu'on valorise chaque année par diverses manifestations et qui rythme la vie de l'école. C'est une réponse au souhait qui est le nôtre de travailler sur la notion de citoyenneté. Elle passe par la connaissance de son environnement local mais pas seulement.

RECUEILLI PAR FRÉDÉRIC PRADES frades@medilibre.com

■ L'école régionale de la 2^e chance est financée par la Région, l'État et l'Europe.

Digest

Sébastien Romera, originaire de Montpellier, est âgé de 38 ans. Après des études en sciences sociales à l'université Paul-Valéry, il a été éducateur de prévention spécialisée en région puis conseiller en insertion professionnelle à la mission locale de Vauvert (Gard). Il a ensuite travaillé dans une structure pour l'accompagnement de personnes bénéficiant du RSA à Montpellier. Son expérience dans le domaine de l'insertion l'a conduit à l'école régionale de la deuxième chance. Il est le directeur du site de Lunel depuis le mois de juin. Il a succédé à Abed Bouzouada, parti diriger l'école de Montpellier-Clémenceau.

L'EUROPE EN RÉGION

Focus sur le programme LEADER

(https://www.youtube.com/watch?v=fFVDp_IFwq4)



- LEADER est un **programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale**
- LEADER est un axe du **FEADER** (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural)
- Il donne aux territoires un cadre propice à l'**émergence de projets collectifs et de qualité**
- Ce programme fait intervenir des acteurs d'univers différents, dans des domaines variés, sur des territoires aux multiples ressources et pour des secteurs d'activités diversifiés

L'EUROPE EN RÉGION

- 2 exemples de projets ayant bénéficié du programme LEADER dans l'Hérault :
- Création d'une **miellerie collective associative de territoire à Gignac**
- **Objectifs de ce projet :**
- Permettre aux apiculteurs amateurs de pouvoir accéder à un matériel d'extraction et à un espace dédié à la production
- Créer un lieu d'échanges, de rencontre et de mutualisation pour tous les apiculteurs
- Développement d'une conscience environnementale de manière locale afin de pouvoir relayer l'information concernant les problématiques de la biodiversité et des pesticides



L'EUROPE EN RÉGION

- *2 exemples de projets ayant bénéficié du programme LEADER dans l'Hérault :*
- La SARL "La Feuille d'érable" a contractualisé avec le syndicat centre Hérault et la papeterie UPM pour créer une plateforme de tri et de conditionnement

Résultats attendus:

- Créer des synergies entre les activités de la Feuille d'érable et les projets périphériques
- Entraîner de l'emploi au niveau local et participer au développement économique et durable du Coeur d'Hérault (à moyen terme cela permettra la création d'au moins 5 nouveaux emplois d'ici 2019)
- Démontrer la rentabilité et la pertinence de ce modèle économique dans ce secteur d'activité
- Ce projet contribue à la protection de l'environnement et au développement de meilleures pratiques de gestion de flux de déchets.



PERSPECTIVES POST-2020 : LE CADRE PLURIANNUEL 2021-2027

Cadre financier pluriannuel 2021-2027

«Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend»



Davantage
de fonds pour
les domaines
prioritaires



Un nouveau
mécanisme pour
protéger le budget
de l'UE contre les
risques financiers
liés à l'état de droit



Un accent fort mis
sur la valeur ajoutée
européenne et
sur la performance



Moins de formalités
administratives
pour les bénéficiaires



Un budget plus
souple et réactif à
l'architecture plus
simple et légère



ALIGNÉ SUR LES PRIORITÉS POLITIQUES (2)

Simplification, transparence et flexibilité

En milliards d'euros, prix courants



I. MARCHÉ UNIQUE, INNOVATION ET NUMÉRIQUE

187,4 €

- 1 Recherche et innovation
- 2 Investissements stratégiques européens
- 3 Marché unique
- 4 Espace



II. COHÉSION ET VALEURS

442,4 €

- 5 Développement régional et cohésion
- 6 Union économique et monétaire
- 7 Investir dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs



III. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

378,9 €

- 8 Agriculture et politique maritime
- 9 Environnement et action pour le climat



IV. GESTION DES MIGRATIONS ET DES FRONTIÈRES

34,9 €

- 10 Migrations
- 11 Gestion des frontières



V. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

27,5 €

- 12 Sécurité
- 13 Défense
- 14 Réaction aux crises



VI. VOISINAGE ET RESTE DU MONDE

123 €

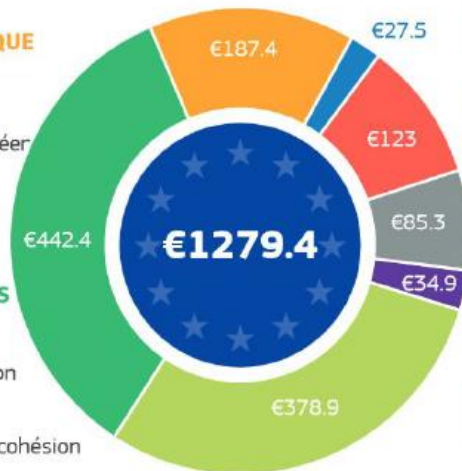
- 15 Actions extérieures
- 16 Aide de préadhésion



VII. ADMINISTRATION PUBLIQUE EUROPÉENNE

85,3 €

- 17 Administration publique européenne



PERSPECTIVES POST-2020 : LE CADRE PLURIANNUEL 2021-2027

- ❖ **Le nouveau budget sera plus important → 1279 milliards d'euros**
- ❖ **Etablissement de nouvelles ressources propres pour compenser le Brexit**
- ❖ **Comment ? Taxes financières, revenus du marché carbone ou revenus générés par les demandes de visas**

PERSPECTIVES POST-2020 : LE CADRE PLURIANNUEL 2021-2027

- ❖ Le nouveau budget a pour objectif principal de renforcer les **domaines prioritaires** de l'UE
- ❖ Au vu du succès des **précédents programmes phares de recherche et d'innovation de l'UE**, la Commission a proposé d'accroître les **investissements dans la recherche et l'innovation en allouant 114.8 Mrd d'€**
- ❖ La CE a également proposé de créer un nouveau programme pour une **Europe numérique afin de poser les jalons de la transformation numérique de la société et de l'économie européennes** et d'y apporter un soutien (notamment dans le secteur de l'intelligence artificielle et dans la lutte contre les cyberattaques)

PERSPECTIVES POST-2020 : LE CADRE PLURIANNUEL 2021-2027

- ❑ Le prochain budget à long terme de l'UE propose **deux nouveaux instruments**:
 - Programme d'appui aux réformes
 - Mécanisme européen de stabilisation des investissements
- ❑ Ces nouveaux instruments:
 - favoriseront la convergence économique et sociale
 - maintiendront la stabilité macroéconomique dans la zone euro



PERSPECTIVES POST-2020 : DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET COHÉSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FONDS DE COHÉSION

Budget de 273 milliards d'euros



Investir dans la recherche et l'innovation



Soutenir les petites entreprises



Accompagner la transition vers une économie à faible intensité de carbone



Soutenir les réseaux numériques, énergétiques et de transport



Octroyer des financements destinés à améliorer l'éducation, la santé et les infrastructures sociales et à soutenir un développement urbain durable

FONDS SOCIAL EUROPÉEN+

Budget de 101 milliards d'euros



Investir dans le facteur humain



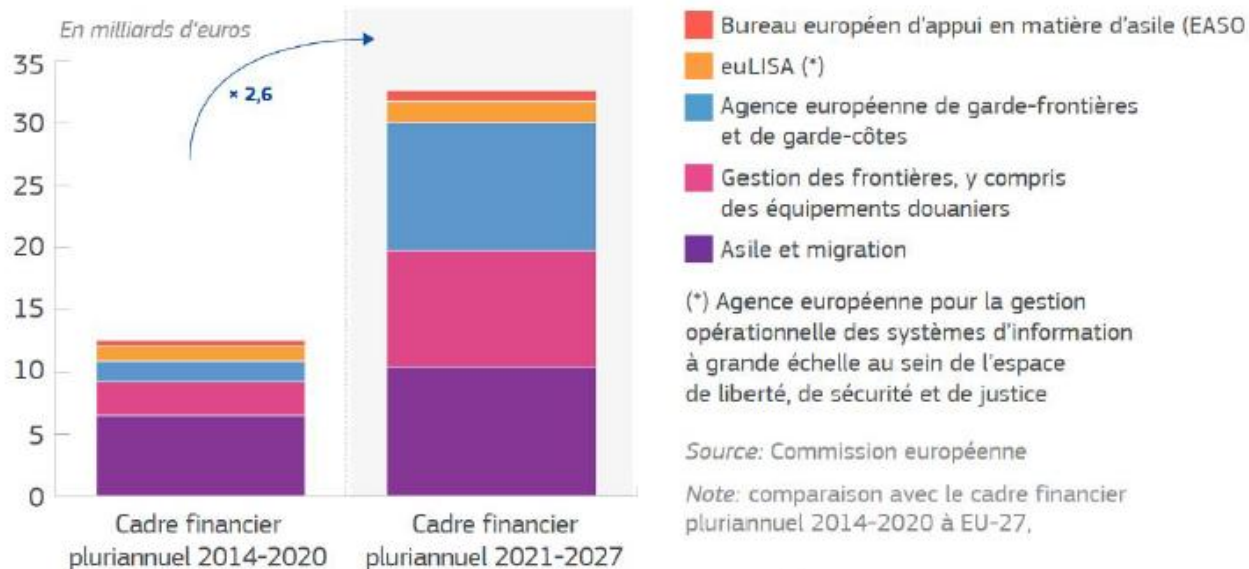
Assurer des conditions équitables pour tous



Financer l'acquisition de compétences, l'emploi des jeunes et l'inclusion sociale

PERSPECTIVES POST-2020 : MIGRATION ET GESTION DES FRONTIÈRES

Le budget de l'UE pour la gestion des frontières extérieures, des migrations et de l'asile sera considérablement accru, pour atteindre au total plus de 35 Mrd EUR (contre 13 Mrd EUR pour la période 2014-2019)



PERSPECTIVES POST-2020 : CONCLUSION

Cette proposition de budget porte sur la **valeur ajoutée** de l'UE

Investissement dans les domaines dans lesquels un État membre ne peut agir seul ou dans lesquels il est plus efficace d'agir ensemble : **recherche, migrations, contrôle des frontières ou défense**

Financement continu des “**politiques traditionnelles**” (mais modernisées) comme la PAC et la politique de cohésion



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Vous avez des questions sur l'UE ?

- Rendez-vous sur notre site
- www.europelr.eu

- Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 04 67 02 72 72

Ou par mail : europelr@europelr.eu



*NOUS NE COALISONS PAS DES ÉTATS, NOUS UNISSEONS DES HOMMES.
JEAN MONNET*